

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la séance du 26 octobre 2012

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 6 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, M. JUSTINE

Absents avec procuration : Mme BORDIER (procuration à M. LANOUX), Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BRAGA)

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. JUSTINE

Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2012

Il est approuvé avec l'observation suivante : concernant le chemin de halage, le dispositif installé début juillet avec l'aval du préfet, pour une durée de 6 mois, sera retiré par la personne concernée, à la fin de l'année 2012.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Décisions du Conseil Municipal

I – Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) 2013 – Demande de subvention :

Le Conseil Général de Loir-et-Cher a décidé d'étendre la D.S.R. aux communes de moins de 2 000 habitants et non plus de moins de 1 000 habitants comme précédemment.

Le dossier doit être présenté au Conseil Général de Loir-et-Cher avant le 15 novembre 2012 et les dépenses d'investissement mandatées avant le 15 novembre 2013.

Le projet de restauration de l'église est abordé, mais celui-ci pourrait bénéficier d'une aide de l'Association des Amis de Saint-Lubin, nouvellement créée et bénéficier d'autres subventions.

Le conseil municipal décide donc de proposer la tranche d'assainissement inscrite au budget primitif 2013, pour la rue du 8 Mai 1945, d'un montant estimatif de 131 560 € TTC.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Cœur de Village et enfouissement des réseaux :

Deux devis avaient été présentés par le SIDELC pour le projet d'enfouissement des réseaux. Le conseil municipal décide de retenir le périmètre n° 2 plus important, d'un montant de 339 585,80 €, sans pour autant accepter de signer le devis correspondant maintenant. Celui-ci devra être accepté avant fin mars 2013 (pour des travaux en 2014) une fois connues et publiées les aides financières de la Région Centre pour les opérations Cœur de Village.

Cela permettrait éventuellement d'intégrer le projet enfouissement des réseaux dans l'opération « Cœur de Village » de Muides et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes de la Beauce Ligérienne, compétente en la matière.

Vote : POUR A l'UNANIMITE

III – Recensement INSEE 2013 de la population – Création d'emploi d'agents recenseurs :

Les opérations de recensement INSEE de la population auront lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. Une dotation forfaitaire de 3 073 € sera attribuée par l'INSEE à la commune pour l'organisation de ces opérations de recensement.

L'INSEE préconisant 1 agent recenseur pour un maximum de 250 logements, 3 agents recenseurs doivent être recrutés par la commune de Muides. Si l'on se réfère au nombre de logements recensés et de bulletins individuels remplis en 2008, la dépense est estimée à environ 3 068 € pour la commune.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

IV – Convention de traitement des eaux usées avec la communauté de communes du Pays de Chambord :

Vu le changement de prestataire pour l'exploitation de la station d'épuration intercommunale de Saint-Dyé, fait par la communauté de communes du Pays de Chambord fin 2011, il convient pour la commune de signer une nouvelle convention pour le traitement des eaux usées de Muides vers cette station.

Cette convention est acceptée, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de 30 ans, reconduite tacitement par période de 5 ans. De manière générale, les frais à la charge de Muides, seront à hauteur d' 1/3 (2 500 équivalent habitants pour Muides et 5 000 équivalent habitants pour les autres communes) et également en fonction du cubage des eaux usées traitées.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

V – Contrat de maintenance informatique avec SOMAINTEL - Renouvellement :

Le contrat avec la société SOMAINTEL étant arrivé à expiration le 28 octobre 2012, un nouveau contrat a été proposé, d'un montant annuel de 1 902,00 € TTC, avec un engagement sur 3 ans qui permet une remise de 10 %, soit un montant triennal de 5 706,00 € TTC.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VI – Convention avec l'A.U.C.S. – Avenant n° 1 :

Le maire présente au conseil municipal le bilan financier de l'A.U.C.S. (Association des Usagers de la Cantine Scolaire) qui fait état d'un déficit de 4 122,47 €, pour l'année scolaire 2011/2012.

Il propose au conseil municipal de diminuer la participation financière que l'A.U.C.S. verse à la commune en contrepartie de frais divers et de personnel, soit 20 % du montant de l'encaissement du prix des repas servis actuellement.

Après une large discussion sur la situation de la cantine scolaire, cette participation est portée à 15 % du montant de l'encaissement du prix des repas servis, ceci dès le bilan de l'année scolaire 2011/2012, ce qui permettra à l'A.U.C.S. de réaliser une économie de 2 158 € sur 8 632 € dus.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VII – Garderie scolaire – Tarifs préférentiels pour les agents communaux :

Une demande de tarif préférentiel a été formulée par les agents communaux ayant des enfants fréquentant la garderie et la cantine scolaire, comme pratiqué dans quelques communes des environs.

Le maire rappelle que concernant la cantine scolaire, c'est l'association A.U.C.S. qui gère avec une comptabilité privée.

En ce qui concerne la garderie, se référant aux tarifs usuels pratiqués les plus bas, le maire propose au conseil municipal de retenir les tarifs préférentiels suivants :

- 1^{er} enfant : 2,00 € 2^{me} enfant : 1,50 € 3^{me} enfant et suivants : 1,00 € que la fréquentation soit permanente ou occasionnelle.

Après avoir obtenu l'avis de chaque conseiller et noté quelques réticences, le maire passe au vote.

Vote : *ABSTENTIONS* : 6 *POUR* : 7

VIII – Prestation du père Noël :

Le maire propose de verser une gratification à la personne qui tous les ans, accepte de se déguiser en père Noël et participe à la fête de fin d'année à l'école. Une gratification de 50 € sera versée à cette personne et le crédit correspondant sera prélevé à l'article budgétaire 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

IX – Approbation du rapport annuel 2011 du S.M.A.E.P. de Saint-Dyé-sur-Loire :

Le rapport annuel 2011 du S.M.A.E.P. (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) comportant les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité de ce service public, est présenté par le maire au conseil municipal, pour avis. Ce rapport sera photocopié à chaque conseiller.

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

Informations diverses

1°) Etude « Coeur de Village » – Réunion avec les commerçants :

Le maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le lundi 15 octobre 2012 avec tous les commerçants et quelques habitants concernés par les projets d'aménagements « Coeur de Village », pour leur présenter les esquisses retenues suite à l'étude réalisée par le cabinet d'architecte ALONSO et demande l'avis de Monsieur ORAIN, maire-adjoint.

Le bien-fondé des aménagements en matière de sécurité a été reconnu. Cependant, le fait que les véhicules ne puissent accéder à la place de la Libération a soulevé beaucoup de protestations parmi les commerçants. A noter qu'un accès resterait vraiment indispensable pour aller au cabinet de kinésithérapie. Par ailleurs, les riverains déplorent le stationnement prolongé devant chez eux.

Frédéric ORAIN souligne que 6 stationnements minutes sont prévus aux abords des commerces, le nombre de ceux-ci pouvant être portés éventuellement à 9. Avec les 25 places de stationnement prévues du côté de la rue du Tramway, le nombre total de places serait porté à 34 (contre 19 actuellement sur la place).

Le maire a demandé à Monsieur ALONSO de modifier ces esquisses réalisées lors de la phase 2 de l'étude « Coeur de Village », afin de prendre en compte certaines doléances fortement exprimées.

2°) Zone réservée au P.L.U. :

Le maire rappelle que cette zone, située dans le quartier de la Guinguette a été réservée au PLU par la commune, afin d'y réaliser une opération d'équipement collectif.

Frédéric ORAIN rappelle qu'à la réunion du 10 avril 2012, une esquisse de logements divers avait été présentée.

Malgré que le projet ne soit pas encore totalement arrêté, la commune pourrait se lancer dans l'acquisition de cette réserve foncière.

L'ensemble des terrains concernés, d'une surface globale de 8 240 m², estimés à 5,50 € le m² par le service des Domaines de Blois, pourrait être acquis à l'amiable pour un montant de 45 320 €, qu'il conviendra alors d'inscrire au budget primitif 2013, si le conseil municipal en est d'accord.

3°) Camping municipal – Réforme du classement et maintien à 2 étoiles :

Le maire informe le conseil municipal, que suite à une réforme des établissements touristiques, il a fallu procéder à une enquête de classement du camping municipal, afin que celui-ci conserve ses 2 étoiles. Après diagnostic et visite sur place par une société agréée, le camping a conservé ses 2 étoiles, en classement Tourisme, ceci pour une période de 5 ans. Un panneau standardisé de couleur verte, devra être installé avant l'ouverture de la saison touristique 2013.

4°) Projet d'une fête de Loire en 2013 :

Le maire propose au conseil municipal d'organiser une fête de Loire durant l'été 2013, en concertation avec diverses associations (**Toue sabord**, la Maison de la Loire, Val des Châteaux Canoë-kayaks, etc...) les communes ligériennes avoisinantes et la communauté de communes.

Des invitations ont été expédiées pour une 1^{ère} réunion qui aura lieu le lundi 12 novembre 2012 à 18 h 30 à la mairie de Muides.

Navigations diverses sur la Loire, produits régionaux, groupes folkloriques, etc... animent cette manifestation festive.

5°) Fêtes de Noël – Planning de participation des élus :

Un planning vierge circule parmi les membres du conseil municipal, afin que ceux-ci se positionnent sur les créneaux horaires proposés, pour participer au bon déroulement de la Technoël des jeunes qui aura lieu le samedi 22 décembre prochain.

Madame BRAGA remercie d'avance les personnes qui viennent de se proposer.

Questions diverses

1°) Caravane stationnée sur le domaine public :

Madame BORDIER signale qu'une caravane des gens du voyage est stationnée depuis dimanche sur le domaine public et demande si ses habitants ont été visités. Le maire ira sur place pour constater ce stationnement.

2°) Panneau signalétique de la rue du 8 Mai 1945 :

Madame GAROT demande si l'erreur du panneau (8 Mai 1914) va bientôt être rectifiée. Monsieur FOUCQUETEAU répond que le nouveau panneau a été demandé à l'entreprise qui a installé la signalétique de l'ensemble des rues.

La prochaine séance du conseil municipal se déroulera le vendredi 30 novembre 2012.

Séance levée à 22 h 45

Muides-sur-Loire le 14 janvier 2013

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Christian JUSTINE

Bernard CLEMENT